

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240304_P_044
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « ZEN'IMAUX » pour la mise en place de 24 séances de médiation par l'animal dans le cadre des actions FPT (Fond Public et territoire) en faveur des enfants accueillis dans les structures Petite Enfance du territoire.

Le Président,

N° 20240304_P_044

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Société par Actions Simplifiées ZEN'IMAUX
12C Rue de l'Ecole
43120 La Chapelle d'Aurec

Pour la mise en place d'un projet de médiation par l'animal à visée d'animation ou de programme socio-éducatifs et/ou thérapeutiques.

Dates : De Mars à Novembre 2024

Participants : Enfants accueillis dans les structures petite enfance du territoire.

Montant : 3233.30€ TTC frais de déplacements compris

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 4 Mars 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240304-20240304_P_044-AU
Reçu le 07/03/2024